

4H GROUP
SAS au capital de 60 000 euros
Siège social : 213 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY, France
RCS NANTERRE 931 435 739
(ci-après la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit le montant de 63 803 euros, de la manière suivante:

ORIGINE

Résultat de l'exercice	63 803 €
Total	63 803 €

AFFECTATION

Affectation à la réserve légale	3 190 €
Total	3 190 €

L'Associé unique constate conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Le Président

ABDELHAK HMID

 *Abdelhak Hmid*



SASU 4H GROUP

213 Avenue DE LA DIVISION LECLE

92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SAS GCL Bourg La Reine au capital de 170 000 €
Inscrite à l'ordre des Experts Comptables d'Ile de France
RCS Nanterre : 795065697

GCL BOURG LA REINE

4 Avenue Aristide Briand
92 340 Bourg-La-Reine
Tel : 01 45 36 48 00
Fax : 01 45 36 48 11
Courriel : bourglareine@gcl.tm.fr

Attestation

Etat exprimé en **euros**

Conformément à notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU 4H GROUP**, pour l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total Bilan :	124 285 euros
- Chiffre d'affaires :	euros
- Résultat net comptable :	63 803 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BOURG LA REINE
Le 08/04/2026

Nicolas RAFFENNE
Expert Comptable

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	60 000		60 000	60 000
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	60 000		60 000	60 000
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	64 285		64 285	
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités				
	Total de l'actif circulant (IV)	64 285		64 285	
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	124 285		124 285	60 000

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an 64 285

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé)	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	63 803	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	123 803	60 000
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	482	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	482	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	124 285	60 000
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		63 803,00	0,00
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		482	
(2) Dont emprunts participatifs			

Règlement ANC 2022-06

31/12/2024

		12 mois	% C.A.	6 mois	% C.A.	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)					
	Montant net du chiffre d'affaires					
	Production stockée Production immobilisée Subventions Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles Autres produits					
	Total des produits d'exploitation					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stocks Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires Cotisations sociales Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées Autres charges				
		Total des charges d'exploitation				
		RESULTAT D'EXPLOITATION				
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	64 285				
	Total des produits financiers	64 285				
	CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER		64 285				
RESULTAT COURANT avant impôts		64 285				
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		482				
Total des produits Total des charges		64 285 482				
RESULTAT DE L'EXERCICE		63 803				

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	08/07/2024 31/12/2024	6 mois	Ecart %
CHIFFRE D'AFFAIRES					
Ventes de marchandises - Achats de marchandises - Variation stocks de marchandises					
MARGE COMMERCIALE (a)					
Production vendue + Variation production stockée + Production immobilisée					
PRODUCTION DE L'EXERCICE					
- Achats stockés approvisionnement - Variation des stocks et approvisionnement - Achats de sous-traitance directe					
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)					
MARGES (Commerciale + Production)					
- Achats non stockés (c) - Autres charges externes (c)					
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS					
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)					
+ Subventions - Impôts, taxes sur rémunérations - Autres impôts et taxes - Salaires - Cotisations sociales					
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION					
+ Reprises sur amortissements et provisions + Pdts des cessions d'immos incorp. et corp. + Autres produits de gestion courante + Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat - Dotations aux amort.,dépréciations et provisions - Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées - Autres charges de gestion courante					
RÉSULTAT EXPLOITATION					
Bénéfice-perte sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières	64 285				64 285
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	64 285				64 285
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles					
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL					
- Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices	482				482
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	63 803				63 803

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	08/07/2024	6	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	60 000,00	48,28	60 000,00	100,00		
Participations	60 000,00	48,28	60 000,00	100,00		
ACTIONS 3H GROUP x50	60 000,00	48,28	60 000,00	100,00		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	64 285,00	51,72			64 285,00	
Autres créances	64 285,00	51,72			64 285,00	
ASSOCIES-DIVIDENDES A PAYER ANTICIPES 2025	64 285,00	51,72			64 285,00	
TOTAL DU BILAN ACTIF	124 285,00	100,00	60 000,00	100,00	64 285,00	107,14

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	08/07/2024	6	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	123 803	99,61	60 000	100,00	63 803	106,34
Capital Social ou individuel	60 000	48,28	60 000	100,00		
CAPITAL - SOUSCRIT, APPELE, NON VERSE	60 000	48,28	60 000	100,00		
Résultat de l'exercice	63 803	51,34			63 803	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	482	0,39			482	
Dettes fiscales et sociales	482	0,39			482	
IS	482	0,39			482	
TOTAL DUBILAN PASSIF	124 285	100,00	60 000	100,00	64 285	107,14

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	08/07/2024	6	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Total des produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Total des charges d'exploitation						
Résultat d'exploitation						
Total des produits financiers	64 285,00				64 285,00	
Produits financiers de participations	64 285,00				64 285,00	
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION	64 285,00				64 285,00	
Total des charges financières						
Résultat financier	64 285,00				64 285,00	
Résultat courant avant impôts	64 285,00				64 285,00	
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	482,00				482,00	
IS	482,00				482,00	
Résultat de l'exercice	63 803,00				63 803,00	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/202512	08/07/20246		
	31/12/2025mois	31/12/2024mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires				
Marge commerciale				
Production de l'exercice				
Production de l'exercice + Marge commerciale				
Valeur ajoutée produite				
Excédent brut d'exploitation				
Résultat d'exploitation				
Total des produits financiers	64 285,00		64 285,00	
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION	64 285,00		64 285,00	
Résultat courant avant impôts	64 285,00		64 285,00	
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	482,00		482,00	
IS	482,00		482,00	
Résultat de l'exercice	63 803,00		63 803,00	

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Détermination de la
capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Nombre de mois de la période

12

6

Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)

+ Autres produits (d'exploitation)

- Autres charges (d'exploitation)

+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

+ Produits financiers

64 285

- Charges financières

+ Produits exceptionnels

- Charges exceptionnelles

- Participation des salariés aux fruits de l'expansion

- Impôts sur les bénéfices

482

= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

63 803

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	60 000					60 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 000					60 000
TOTAL		60 000					60 000

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	64 285	64 285	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		64 285	64 285	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	482	482		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		482	482		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		60 000,00	1,0000	60 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		60 000,00	1,0000	60 000,00

Etats financiers au 31/12/2025

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐												
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																			
Désignation de la société						Adresse du siège social													
SASU 4H GROUP																			
SIRET						93143573900012													
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement													
213 Avenue DE LA DIVISION LECLE																			
92160 ANTONY																			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																			
B ACTIVITÉ																			
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case						☐							
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 3 214 Déficit																			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																			
2. Plus-values																			
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)											
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies			
☐				☐				☐				☐				☐			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				Autres dispositifs			
☐				☐				☐				☐				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							
☐				☐															
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐							
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)																			
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition											
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)																			
Base d'imposition				Taux d'imposition															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												☐	Si oui, indication du logiciel utilisé						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :													
GCL BOURG LA REINE FMX ET ASSOCIES SARL 4 AVENUE ARISTIDE BRIAND 92340 BOURG LA REINE Tél : 0145364800																			
Identité du déclarant :																			
Date : Lieu :																			
Qualité et nom du signataire :																			
Signature :																			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :																			

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 4H GROUP**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025 , montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise		SASU 4H GROUP		213 Avenue DE LA DIVISION LECLE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		92160 ANTONY		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 3 1 4 3 5 7 3 9 0 0 0 1 2		Durée de l'exercice précédent *		6	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122025		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030				
	Immobilisations financières* (1)	040	60 000	042		60 000	60 000
	Total I (5)	044	60 000	048		60 000	60 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070				
		072	64 285	074		64 285	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086				
	Total II	096	64 285	098		64 285	
	Total général (I + II)	110	124 285	112		124 285	60 000
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	60 000		60 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	63 803				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	123 803		60 000			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	482				
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176	482					
Total général (I + II + III)				180	124 285		60 000
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 4H GROUP		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	
				Exercice N-1 clos le 31122024	
				1	
				2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
	Rémunérations du personnel *			250	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	64 285
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	482
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	63 803
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	63 803
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	482
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989	
				991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
				181	
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346		655	
		643		645	
		648		649	
				641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	3 214
Déficits	Bénéfice col. 1			354	
	Déficit col. 2			356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	3 214
Bénéfice col. 1				372	
Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU4H GROUP										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480	60 000	482		484		486	60 000											
		TOTAL	490	60 000	492		494		496	60 000											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial	495		497		498		499												
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
		TOTAL	570		572		574		576												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2025

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 4H GROUP**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)			692
Revenu brut social (si le montant est positif)			693

Désignation de l'entreprise : SASU 4H GROUP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 93143573900012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 4H GROUP

ADRESSE (voie) 213 Avenue DE LA DIVISION LECLE

CODE POSTAL 92160

VILLE ANTONY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	60 000
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	60 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille HMID Prénom(s) ABDELHAK
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 60 000
Naissance : Date 03011986 N° département 99 Commune GABES Pays FRANCE
Adresse : N° 213 Voie AVENUE DE LA DIVISION LECLE
Code postal 92160 Commune ANTONY Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 93143573900012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 4H GROUP

ADRESSE (voie) 213 Avenue DE LA DIVISION LECLE

CODE POSTAL 92160 VILLE ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT